



## Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR: Me Sylvie Champagne, directrice SOAJ

Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

DATE: 20 juillet 2017

OBJET: Consultation du ministère des Finances quant à l'encadrement de

l'assurance des copropriétés

1\*1 Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision

Le 17 juillet dernier, le ministère des Finances a lancé une consultation publique sur des changements législatifs proposés quant à l'encadrement de l'assurance des copropriétés. Il faut soumettre nos commentaires avant le 11 août prochain.

Le Barreau du Québec s'intéresse à ce dossier depuis plusieurs années. Il réclame une loi particulière car les dispositions du Code civil du Québec sont insuffisantes et il y a de nombreux enjeux.

Le Groupe de travail composé de Me Yves Joli-Cœur, Me Yves Papineau, Me Patrick Kenniff et M. Michel L'Espérance ont participation de l'élaboration du projet de commentaires du Barreau.

2 Recommandation ou résolution proposée

D'ENDOSSER le projet de commentaires préparé par le Groupe de travail sur la copropriété.

3 Autres éléments pertinents, le cas échéant

## 3.1 Impacts financiers:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.



Aucun
3.2 Consultations effectuées :
Le Groupe de travail sur la Copropriété.
3.3 Documents joints :
<ul> <li>Projet de commentaires.</li> <li>La consultation du ministère des Finances.</li> </ul>